

L'hystérisation infernale des faits divers

PAR MICHEL DELÉAN

ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 20 AOÛT 2016

Hommes politiques et médias ont une lourde responsabilité dans l'exploitation et l'instrumentalisation des faits divers, comme le montre à nouveau la pauvre affaire de la rixe de Sisco, en Corse.

Chauffer à blanc ce qu'il est convenu d'appeler « l'opinion publique », lorsque survient un « fait divers », est un art dans lequel certains excellent. La violente rixe survenue samedi 13 août sur la plage de Sisco (Haute-Corse) permet ainsi à l'extrême droite de dénoncer avec jubilation une prétendue « *racaille islamiste* » (concept fumeux et ramasse-tout), tandis que des élus nationalistes corses légitiment les rassemblements identitaires aux cris de « *On est chez nous* », et que le maire (PS) de la commune croit utile de prendre, après d'autres élus, un arrêté anti-burkini. Toute séance tenante, le premier ministre Manuel Valls déclare **qu'il approuve ces arrêtés** de la plus haute importance...

Or on sait maintenant qu'il n'y avait ni burkini, ni machette, ni slogan ou insulte à caractère religieux sur la plage de Sisco, comme cela avait pourtant été dit et répété, lors de cette bagarre certes violente, mais somme toute assez banale. Le procureur de Bastia s'est employé à l'expliquer, lors d'une conférence de presse mercredi 17 août au soir (lire nos articles [ici](#) et [là](#)).

Mais le temps que l'enquête judiciaire avance et que le procureur prenne la parole, le traitement médiatique de l'affaire de Sisco a tourné au grand délire, comme cela arrive régulièrement. Témoignages non recoupés,

informations non vérifiées, conditionnels, hypothèses et sensationnalisme ont envahi les ondes dans une période où l'actualité était étale.



La rixe de Sisco, un simple fait divers monté en épingle © DR

L'affaire de Sisco rejoint ainsi la longue liste des faits divers ayant donné lieu à des fautes journalistiques et ayant été instrumentalisés pour des motifs politiques. Une litanie de désastres, parmi lesquels on peut retenir l'affaire du notaire de Bruay-en-Artois, celle du « petit Grégory », le psychodrame « Papy Voise », la fausse agression du RER D, ou encore l'affaire d'Outreau et l'affaire Dominique Baudis.

Les mécanismes qui provoquent ces emballements et leur récupération partisane sont connus. Premier facteur, la course à l'échalote entre des médias avides de sensationnel et oublieux de leur déontologie, qui a contribué à fabriquer les feuillets de la Vologne et de Bruay-en-Artois, douloureux pour les populations concernées. Qui se souvient qu'un photographe (il travaillait au *Parisien* et à *Paris Match*) avait alors acheté des jouets pour les disposer lui-même sur la tombe du petit Grégory, et faire une photo « *exclusive* » ? Le sordide peut payer, dans une course au scoop de bas étage.

Le même type de phénomène racoleur est encore accentué lorsque les institutions défont : c'est l'aveuglement inouï de l'ensemble de la chaîne judiciaire qui a provoqué le désastre médiatique de l'affaire d'Outreau. Un scandale récupéré cyniquement par les adversaires (politiques) du juge d'instruction indépendant, qui ont essayé de faire disparaître cette fonction du paysage judiciaire.

Aujourd'hui, l'accélération technologique de l'information, comme la montée en puissance des chaînes d'info en continu (qui ont une antenne à remplir) n'arrangent rien à ces questions de concurrence et d'exclusivité journalistiques.

Sur le fond, les logiques internes à chaque corporation entretiennent **la mise en scène omniprésente des faits divers**. Pour les grands médias, il s'agit d'un spectacle sans cesse renouvelé, vendeur, et qui ne mange pas de pain (il est plus compliqué de traiter l'économie, le social, l'international ou la corruption). Le fait divers est censé faire vibrer, choquer, émouvoir, d'autant plus s'il rencontre les peurs, les fantasmes, les croyances et les préjugés du public visé. À ce jeu dangereux, ce sont les minorités qui perdent le plus souvent.

En dehors des catastrophes et des attentats, le fait divers médiatique fonctionne encore mieux si les protagonistes font figure de stéréotype : le jeune de cité, le pauvre, l'illettré, l'étranger, le Rom, l'Arabe, le Noir, le musulman (comme le juif hier), le réfugié, ou encore le déviant, le drogué, le pervers, voire le notable (**le notaire de Bruay-en-Artois**, stigmatisé par le journal maoïste *La Cause du peuple*, ou plus tard le maire de Toulouse, laminé par *La Dépêche du Midi*).

Si les grands médias et leur public se repaissent ensemble de faits divers, d'autres participants entretiennent le spectacle. Des syndicats de policiers s'improvisent ainsi en sources d'informations plus ou moins fiables pour les médias « chauds », profitant du silence relatif ou de la prudence des autorités pour légitimer au passage leurs revendications corporatistes et sécuritaires (davantage de personnel, d'armes, de voitures, de lois...). Des syndicats de gardiens de prison jouent le même rôle à chaque évasion ou mutinerie, pour des motivations très proches (personnel, mesures de sécurité...).

Plus modérés, les syndicats de magistrats parlent plus volontiers législation, technique judiciaire et moyens humains. Ils constatent que l'omniprésence des faits divers s'accompagne d'un glissement sécuritaire : ce précipité provoque un durcissement constant des lois depuis trois décennies, et amène globalement des condamnations de plus en plus lourdes. Quant

aux institutions judiciaires, préfectorales et policières, elles s'efforcent parfois de communiquer, mais avec plus ou moins d'envie et de célérité, et de façon plus ou moins exhaustive (voir les demi-mensonges des affaires Rémi Fraisse ou Adama Traoré, par exemple).

Les hommes politiques, si prompts à dénigrer la justice et les médias, sont souvent eux-mêmes partie prenante de ces bavures médiatiques et du barnum sécuritaire. C'est un communiqué du président de la République Jacques Chirac, diffusé un samedi soir, qui a ouvert en grand **les vannes de l'affaire de la prétendue agression antisémite du RER D**, en juillet 2004, après la simple plainte déposée par une jeune femme mythomane. C'est un adjoint au maire (UMP) d'Orléans qui a informé (ou intoxiqué) copieusement les journalistes au sujet de l'agression de Papy Voise, **déclinée ad nauseam sur les chaînes de télévision juste avant l'élection présidentielle de 2002**, au vif plaisir de la droite, et qui se terminera finalement par un non-lieu. Dans l'affaire Dominique Baudis, enfin, adversaires et amis politiques de feu le maire de Toulouse ont également joué un rôle non négligeable, dans le flot de calomnies et de rumeurs déversées sur son compte dans les médias.

La pauvre affaire de Sisco, dans une période de tensions dues aussi bien à la crise économique qu'au terrorisme, est elle aussi exploitée sans vergogne par certains hommes politiques. Difficulté supplémentaire, l'émergence des réseaux sociaux comme accélérateurs d'informations, mais aussi comme propagateurs de rumeurs et relais de propagande, devrait inciter les médias à encore plus de prudence.

Lire également sous l'onglet Prolonger

Boite noire

J'ai apporté une petite précision sur l'affaire d'Outreau dans cet article après sa mise en ligne.

Prolonger

Une sélection de livres sur des bavures médiatiques.

- Sur l'affaire Grégory : *Le Bûcher des innocents*, de Laurence Lacour (Les Arènes, 2016).

- Sur l'affaire Baudis : *La République des Rumeurs. 1958-2016*, d'Alexandre Duyck (Flammarion, 2016).

- Sur l'affaire d'Outreau : *La Méprise*, de Florence Aubenas (Points Seuil, 2010).

- *La Barbarie journalistique*, d'Antoine Perraud (Flammarion, 2007).

- Sur l'affaire Voise : *Affaire Paul Voise : enquête sur un fait divers qui a bouleversé la France à la veille de la présidentielle*, d'Anthony Gautier et Pierre-Alexandre Couf (L'Harmattan, 2003).

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.